

Accord GPEC à Orange : Les négociations reprennent !

Montreuil, le 15/02/2018

Pour la CGT, cette négociation GPEC doit permettre l'appropriation et le développement territorial des activités et des emplois nécessaires à Orange et non la gestion de la décroissance des effectifs comme le fait l'entreprise.

C'est localement que les besoins sont à définir, au plus près des Établissements secondaires avec des données et des prévisions d'emplois, site par site, service par service qui correspondent à la réalité.

En effet pour le moment l'entreprise ne donne que des chiffres trop globaux ne nous permettant pas de comprendre la GPEC par site et par service.

Les prévisions sont toujours basées sur la baisse des effectifs quelles que soient les nécessités.

Nouveaux métiers, transformation des métiers, plan très haut débit, besoins d'internalisation des activités pour en maîtriser la qualité, amélioration des conditions de travail, charge de travail y compris celle des cadres, numérisation qui permettrait de diminuer le temps de travail, tous ces sujets méritent d'être pris en compte dans la stratégie et donc la GPEC.

On a aussi besoin d'un nouveau plan FTTH, pourquoi pas une école de la fibre pour que le déploiement devienne une réalité rapidement.

Cette négociation doit être aussi l'occasion pour la direction de tenir ses engagements en matière d'accessibilité des métiers aux femmes : en ouvrant notamment aux recrutements des métiers où des femmes attendent des emplois sur le marché du travail (exemple: filière RH), où l'entreprise a des besoins au lieu de se limiter aux recrutements dans l'intervention et la prestation informatique, secteur d'activités où peu de femmes sont candidates.



C'est pour ces raisons que la CGT demande que la direction s'engage dans un plan de recrutement ambitieux que nous évaluons à 5 000 embauches sans attendre, à répartir de manière équilibrée par bassin d'emploi pour maintenir les activités et l'emploi.

Le saviez-vous ?

La CGT a gagné 1 500 recrutements supplémentaires par rapport aux prévisions de l'entreprise lors de la dernière GPEC 2015-2017.



Nous invitons l'entreprise à partir cette fois ci sur des estimations plus en phase avec les besoins dans les services.

La CGT demande des données GPEC détaillées SERVICE PAR SERVICE et SITE PAR SITE qui répondent aux besoins et non au pilotage de la baisse des coûts.

Les salariés d'Orange ne doivent pas être soumis aux dictats de la direction de l'entreprise sur leur évolution professionnelle par manque d'information anticipatrice sur les évolutions des métiers sur leur site.

Les salariés sous-traitants ne doivent pas dépendre du bon vouloir des services de marché, plus attachés aux coûts qu'aux conditions de travail, du fait des contraintes imposées par la direction.

La CGT réclame que l'évaluation des emplois en sous-traitance se fasse sur la base d'un travail réalisé dans chaque unité.

Les critères de choix de sous-traitance de telle ou telle activité doivent être explicités, voire négociés, unité par unité, territoire par territoire avant d'être décidés.

